



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
19.02.2008

L'an deux mille huit et le vingt cinq février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

N° 08/42

Absents : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

Secrétaire : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Crespo

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU C.I.S. DE GRAULHET

L'Association Jeunes Sapeurs Pompiers de Graulhet organise des formations (cours et stages) en direction des sapeurs pompiers volontaires ou professionnels et permet aux jeunes sapeurs pompiers de faire l'apprentissage du métier en apprenant les gestes qui sauvent dans le domaine de l'incendie ou du secours à personnes.

Un jeune de Saint-Juéry venant d'être incorporé dans cette section des jeunes sapeurs pompiers volontaires du Centre d'Incendie et de Secours de Graulhet, l'Association sollicite de la commune une participation aux frais de formation.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

Considérant l'intérêt public de cette association,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention de 70 € à l'association Jeunes Sapeurs Pompiers C.I.S. de Graulhet.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2008.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,